

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 18 Procurations : 5 Absents : 6 Votants : 23 Pour : 23</p>	<p>L'an deux mille seize, le vingt-trois mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 16 mars 2016</p>
<p><b>PRESENTS</b> : Alain PACE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Geneviève FABRE à Alain PACE, Bruno BENOIST à Dominique ALM, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Alain VIDAL à Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA à Jennifer DURAND.</p> <p><b>ABSENTS</b> : Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corine CORDELIER, Laurent VALLET, Floréal PALAZON, Eva FLORES</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Maryvonne SALES</p>	<p align="right">  </p>
<p><b>N° 4355</b></p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Régularisation foncière gendarmerie</b></p>	<p>Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité et l'intérêt pour la commune de concrétiser certaines transactions immobilières par actes administratifs.</p> <p>Il rappelle la nécessité de régulariser certaines emprises de terrains liées à la création de la gendarmerie de Seysses et rappelle les parcelles concernées par l'opération :</p> <p><u>Cession de la commune de Seysses au SIVOM :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ parcelle cadastrée section AW n° 119 pour une contenance de 10a15ca.</li> </ul> <p>Cette parcelle a été estimée par les services des domaines à 25.000 €. Monsieur le Maire propose d'accepter le principe d'une cession à l'euro symbolique.</p> <p><u>Cession du SIVOM à la commune de Seysses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ parcelle cadastrée section AW n° 112 pour une contenance de 18a06ca.</li> <li>➤ parcelle cadastrée section AW n° 115 pour une contenance de 43a69ca.</li> </ul> <p>Ces parcelles ont été estimées par les services des domaines à respectivement, 45.000 €. Pour la parcelle AW 112 et à 1 € pour la parcelle AW 115 (voirie) Monsieur le Maire propose d'accepter le principe d'une cession à l'euro symbolique.</p>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide de procéder** aux cessions des différentes parcelles, par acte authentique en la forme administrative, à l'euro symbolique.
- **Donne tous pouvoirs** au Maire pour signer tous documents relatifs à ces cessions, notamment les actes de cession.



Certifié exécutoire,  
Reçu en Sous-Préfecture  
le : - 5 AVR. 2016

Affiché  
le : - 5 AVR. 2016

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,  
au registre sont les signatures,  
pour copie conforme, Seysses, le 30 mars 2016

**Le Maire,  
Alain PACE**

